



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2114 - Actions décentralisées

**Partenariat avec la Silésie (Pologne)
- Projet d'échanges artistiques de
l'Association 'Polart' - Voyage scolaire**

Rapport n° CP/2011/771

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'attribution de subventions à deux projets, dans le cadre du partenariat avec la Voivodie de Silésie (Pologne) : un projet d'échanges artistiques de l'association POLART et un voyage scolaire du Lycée Marie Curie en Pologne, en 2012.

Dans le cadre du partenariat Bas-Rhin – Silésie, le Conseil Général du Bas-Rhin est sollicité pour l'attribution de deux subventions.

Il s'agit tout d'abord de soutenir l'association culturelle POLART, engagée dans des échanges artistiques avec des partenaires silésiens depuis 2007. Elle porte un projet comportant l'accueil en résidence d'artistes silésiens ainsi que l'organisation d'une restitution rétrospective de 5 ans de coopération Bas-Rhin – Silésie, en octobre 2012.

L'association sollicite une subvention de 8 000 € pour un budget total de 33 600 euros.

Le Lycée Marie Curie sollicite, lui, une subvention de 500 € pour un voyage scolaire de 35 élèves de seconde qui se rendront en Pologne et notamment en Haute-Silésie en avril 2012 (budget total : 14 180 €). Le travail pédagogique préparatoire leur permettra de découvrir la Silésie sous deux aspects : industriel avec la reconversion des sites miniers et historique avec le patrimoine religieux médiéval.

Ces deux projets répondent aux objectifs stratégiques de soutien à la citoyenneté européenne et à la mobilité des Bas-rhinois.

Ils ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, lors de sa réunion du 17 octobre 2011, pour des montants respectifs de 3 000 € (sur 8 000 € demandés) et de 500 € (sur 500 € demandés).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24550	65-6574-041	30 000,00 €	11 000,00 €	3 000,00 €
24552	65-65738-041	10 000,00 €	8 100,00 €	500,00 €

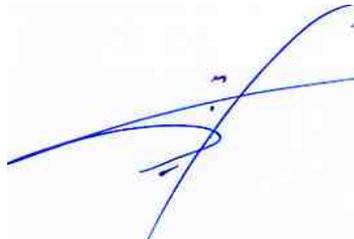
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément au tableau annexé :

- une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association Polart pour son projet d'échanges artistiques et particulièrement pour la rétrospective sur cinq ans de coopération Bas-Rhin - Silésie,
- une subvention de 500 € (cinq cent euros) au Lycée Marie Curie, de Strasbourg, pour son voyage scolaire en Pologne, et notamment en Haute-Silésie, en 2012.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL